

Sources

Recensement de la population

Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

Dans le cadre des données géolocalisées issues du recensement de la population, seules sont retenues les personnes appartenant à un ménage, habitant en logement ordinaire qui est sa résidence principale, qui n'est pas sans domicile fixe.

Le recensement étant réalisé à partir d'enquêtes annuelles, les données géolocalisées s'appuient sur des méthodes d'estimation.

Les sous populations étudiées à partir du recensement sont les suivantes :

- Les chômeurs de longue durée au sens du recensement ;
- les personnes âgées de 15 à 24 ans au chômage ou inactives ;
- les personnes âgées de 75 ans ou plus vivant seules ;
- les familles monoparentales ;
- les locataires en logement social ;
- les personnes actives (en emploi ou au chômage) sans diplôme ;

Pour plus d'informations sur le recensement

<http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/default.asp?page=recensement/resultats/doc/generalites.htm>

Revenus Fiscaux localisés (RFL)

Le fichier Revenus fiscaux des ménages est constitué à partir d'une exploitation exhaustive des déclarations de revenus fiscaux et de la taxe d'habitation fournies à l'Insee par la direction générale des impôts. L'objectif principal est la production de statistiques locales sur les revenus fiscaux des ménages à l'échelle communale, supra-communale et infra-communale à l'aide d'indicateurs usuels d'analyse de la distribution des revenus (nombres, quartiles, déciles, moyenne, médiane, etc.) et d'indicateurs de structure de ces revenus (part des salaires, pensions, retraites, rentes dans le revenu fiscal, etc.

Pour plus d'informations sur le dispositif RFL :

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/ope-adm-rev-fiscaux-localises-menages.htm>

Fichier localisé social et fiscal (Dispositif) (FiLoSoFi)

Le dispositif FiLoSoFi a été mis en œuvre afin de disposer d'indicateurs de niveau de vie, d'inégalité et de pauvreté à un niveau local infra-départemental.

FiLoSoFi est une exploitation des données fiscales exhaustives issues de la DGFIP (déclarations de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données exhaustives sur les prestations sociales en provenance de la caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de la caisse nationale de l'assurance vieillesse (Cnav) et de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA).

Seuls les ménages fiscaux vivant hors collectivités (foyers, hôpitaux, maisons de retraite,...) et hors sans-domicile sont retenus.

Pour plus d'informations sur le dispositif Filosofi :

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=sources/ope-adm-filosofi.htm>

Définitions

Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : Depuis le 1^{er} janvier 2015, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) se substituent aux zones urbaines sensibles (Zus) et aux quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (Cucs). Les zones de redynamisation urbaines (ZRU), sont, quant à elles, supprimées.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont définis à partir d'un critère unique : la concentration de la population à bas revenus. Ils doivent comporter plus de 1 000 habitants.

Unité urbaine : La notion d'unité urbaine repose sur la continuité du bâti et le nombre d'habitants. On appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Le revenu fiscal (ou revenu avant redistribution) : Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus », avant tout abattement. Il comprend ainsi les revenus d'activités salariées, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), les revenus d'activités non salariées, certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA et autres prestations sociales).

Le revenu fiscal ne peut pas être assimilé à un revenu disponible et ne permet donc pas de parler en termes de niveau de vie. Pour cela, il faudrait que l'on ajoute les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux tels que RSA et minimum vieillesse, prestations familiales, aides au logement) et que l'on soustraie les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation).

Revenu disponible (ou revenu après redistribution) : Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs (impôts sur le revenu, taxe d'habitation).

Niveau de vie : Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les Unités de Consommation (UC) sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 unité de consommation au premier adulte du ménage, 0,5 aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 unité de consommation aux enfants de moins de 14 ans. On parle aussi « d'équivalent adulte ».

Seuil de pauvreté : Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. En France, comme dans l'ensemble des pays européens, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian national. Selon cette définition, le seuil de pauvreté estimé à partir de FiLoSoFi s'élève à 11 871 € en 2012 pour la France métropolitaine (990 € par mois).

Taux de pauvreté : Proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée au seuil de pauvreté.

Rapport interdécile D9/D1 des revenus : Les rapports interdéciles des revenus sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres.

Les déciles sont les valeurs qui partagent une distribution en dix parties égales : le premier décile (D1) est le revenu au-dessous duquel se situent 10 % des revenus ; le neuvième décile (D9) est le revenu au-dessous duquel se situent 90 % des revenus.

Le rapport interdéciles D9/D1 met en évidence l'écart entre le haut et le bas de la distribution.

Méthodologie

Le carroyage

L'Insee a développé une méthode permettant de cartographier les caractéristiques d'une population selon une technique de carroyage. La zone d'étude est découpée selon un quadrillage composé de carreaux (de 100 mètres, 200 mètres ou de 1 kilomètre de côté). Cette technique s'affranchit de tout découpage administratif et offre une finesse géographique particulièrement adaptée à l'analyse urbaine. Afin de respecter le secret statistique, les cartes illustrent des hiérarchies (exemple : éventail des revenus) ou des écarts par rapport à la situation moyenne d'une zone plus vaste. Cela permet d'identifier les quartiers dans lesquels une caractéristique est sensiblement plus fréquente qu'ailleurs (surreprésentation) ou moins fréquente qu'ailleurs (sous-représentation).

L'analyse des représentations de données carroyées doit s'accompagner d'une grande vigilance, en particulier sur des zones peu denses, et dans les évolutions temporelles. L'examen doit se faire à une échelle globale et non pas carreau par carreau.

Plus d'informations sur les données carroyées sur [insee.fr](http://www.insee.fr)

http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=donnees-carroyees&page=donnees-detaillees/donnees-carroyees/donnees_carroyees_diffusion.htm - méthodologie

Comment lire les cartes présentées dans ce dossier ?

Les cartes de ce dossier sont réalisées à partir d'informations géolocalisées sur un maillage continu du territoire formé de carreaux de 100 mètres de côté. En caractérisant des zones en fonction de l'intensité d'un phénomène, les cartes permettent de mesurer les disparités territoriales de différents indicateurs.

Deux types de données apparaissent sur les cartes de ce dossier :

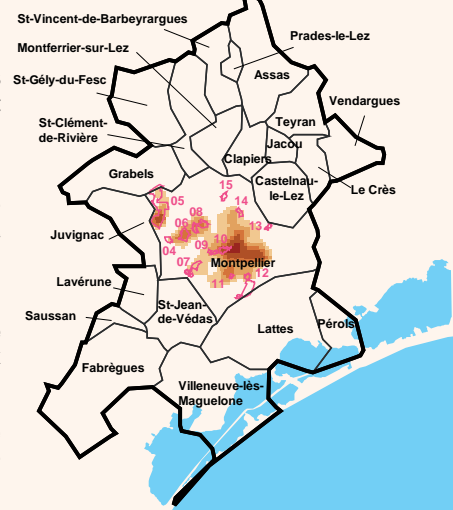
- La répartition spatiale de la population (ou des revenus de la population), représentée sous forme de carreaux, dont la couleur varie selon la plus ou moins importante densité de cette population (ou niveau des revenus).
- Les zones de surreprésentation d'une sous-population représentées par un contour de couleur. Ces zones correspondent à des territoires dans lesquels la caractéristique cartographiée est particulièrement plus fréquente qu'ailleurs.

Carte de densité de population

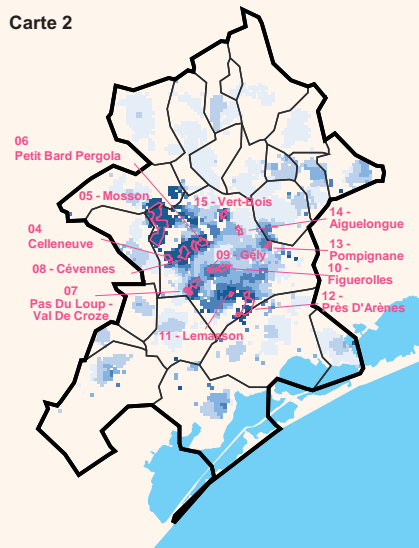
La carte de densité de population permet d'identifier les espaces où se trouve un grand nombre d'individus. La valeur de chaque carreau représente le nombre de personnes en fonction des valeurs du carreau et des carreaux environnants (logique de lissage). Les carreaux sont ordonnés par ordre croissant de la densité la plus faible à la plus élevée et sont répartis en cinq classes : chaque classe (correspondant à une couleur sur la carte) rassemble un cinquième des carreaux.

Dans le cas de l'unité urbaine de Montpellier (*carte 1*), le centre-ville de Montpellier présente une densité de population plus forte qu'ailleurs, comme dans le quartier n°05 de la Mosson.

Carte 1



Carte 2



Carte de répartition des revenus

Sur les cartes de répartition des revenus, le revenu présenté dans chacun des carreaux correspond à la somme des revenus des ménages des carreaux se trouvant dans un rayon de 500 m autour du carreau, divisée par la somme des UC de ces mêmes carreaux. Les cinq classes sont obtenues en calculant les centiles 20, 40, 60 et 80 sur les carreaux de plus de cinq ménages au niveau France métropolitaine. Les classes ont donc à peu près le même nombre d'observations au niveau national, ce qui permet une comparaison entre unités urbaines.

Dans l'unité urbaine de Montpellier, les revenus moyens des ménages (par UC) sont les plus faibles dans les quartiers au nord-ouest de Montpellier, ainsi qu'au sud (*carte 2*).

Carte de répartition des revenus associée aux zones de surreprésentation d'une sous-population

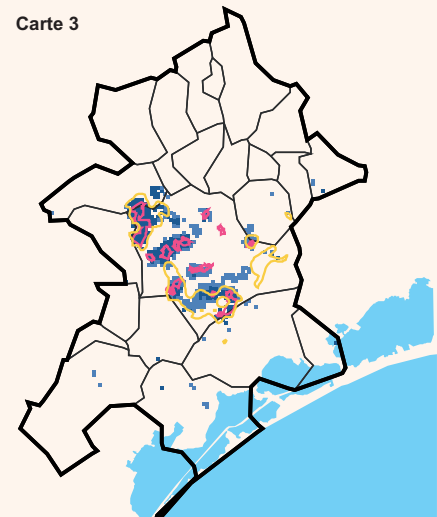
Pour s'affranchir de l'effet de volume inhérent à la densité, une exploitation cartographique complémentaire permet d'appréhender certaines sous-populations en proportion de la

population totale. Il s'agit d'identifier les carreaux dans lesquels la caractéristique étudiée est nettement surreprésentée parmi leurs habitants. Les « zones de forte surreprésentation » sont composées de carreaux dans lesquels la proportion de la population étudiée est très supérieure à la proportion moyenne. Plus précisément, parmi les carreaux supérieurs à la moyenne, seuls les 25 % les plus élevés constituent ces zones. Les zones de surreprésentation sont délimitées sur les cartes par un contour de couleur.

Dans la *carte 3*, les zones de forte surreprésentation de « locataires en logement social » regroupent les carreaux qui font partie des 25 % de carreaux aux proportions de locataires en logement social les plus élevées parmi les carreaux au-dessus de la moyenne pour cet indicateur. Ces zones se situent à l'extrême nord-ouest, au sud et à l'est de Montpellier.

Cette carte permet de visualiser simultanément les zones aux revenus moyens les plus faibles par la couleur des carreaux ainsi que les zones de surreprésentation des locataires en logement social.

Carte 3



Pour en savoir plus

- Rabier R., « Forte pauvreté rurale et urbaine en Languedoc-Roussillon », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon* n°11, juin 2015
- Dadoun C., « Avec la crise économique, la pauvreté et les inégalités s'accroissent dans l'Hérault », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon* n°7, février 2015
- Dadoun C., « La pauvreté en Languedoc-Roussillon : à territoires différents, fragilités différentes », *Insee Analyses Languedoc-Roussillon* n°5, décembre 2014
- Aerts A-T., Chirazi S., Cros L. : « Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grands pôles urbains », *Insee première* n°1552, juin 2015
- « Une approche de la précarité en Midi-Pyrénées - Tableaux de bord/Données 2013 (édition 2015) », *Insee Dossier Midi-Pyrénées* n°3, mai 2015
- Darriau V., Henry M., Oswaltn N., « Politique de la ville en France métropolitaine : une nouvelle géographie recentrée sur 1 300 quartiers prioritaires », France, portrait social, *Insee Références*, Édition 2014, novembre 2014
- Floch J-M., Dabet G., "La ségrégation spatiale dans les grandes unités urbaines de France métropolitaine : une approche par les revenus", Insee, *Document de travail*, mars 2014